

14399/18

(OR. en)

PRESSE 61
PR CO 61

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3652^e session du Conseil

Affaires étrangères

(y compris les questions relatives à la défense)

Bruxelles, les 19 et 20 novembre 2018

Présidente **Federica Mogherini**
haute représentante de l'Union pour les affaires
étrangères et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Questions d'actualité	4
Asie centrale.....	4
Bosnie-Herzégovine.....	5
Yémen	5
Ukraine.....	6
Sécurité et défense	7
Coopération UE-OTAN	9
PSDC.....	9

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Conclusions du Conseil sur l'Éthiopie	10
– Conclusions du Conseil sur le Soudan.....	10
– Conclusions du Conseil sur l'Afghanistan	11
– Conclusions du Conseil sur le Pakistan	12
– Conclusions du Conseil sur la diplomatie de l'eau	12

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

–	Pacte en matière de PSDC civile	14
–	Coopération structurée permanente (CSP)	14
–	Fonds européen de la défense	15
–	Stratégie de l'UE contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions	16
–	Cadre stratégique de cyberdéfense de l'UE	17
–	EUTM Somalie	17
–	Mobilité militaire	18
–	Rapport de l'Agence européenne de défense	19
–	Lignes directrices pour l'Agence européenne de défense	19
–	Capacités militaires de l'UE	19
–	Relations avec les Balkans occidentaux	20

ÉNERGIE

–	Accord EURATOM/KEDO	20
–	Accord EURATOM/KEDO (rétroactivité)	20

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Questions d'actualité

Les ministres des affaires étrangères ont débattu des questions internationales les plus pressantes. Ils ont souligné qu'ils continuaient à soutenir sans réserve l'accord sur le nucléaire iranien (plan d'action global commun) à la suite de l'entrée en vigueur des sanctions américaines le 5 novembre 2018. Ils ont noté que l'Iran continue à mettre l'accord en œuvre, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) l'a certifié pour la 13^e fois. Dans le même temps, ils ont exprimé leur totale solidarité avec les États membres qui ont été témoins de comportements inacceptables de la part d'acteurs iraniens sur le sol européen, et ont affirmé qu'ils étaient prêts à envisager une réaction ciblée appropriée.

Les ministres des affaires étrangères ont aussi évoqué le résultat de la conférence internationale sur la Libye organisée à Palerme par le gouvernement italien les 12 et 13 novembre ainsi que la situation à Gaza, à la suite de la récente flambée de violence.

Asie centrale

Les ministres des affaires étrangères ont débattu de la situation en Asie centrale - Kazakhstan, République kirghize, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan - avant la tenue de la 14^e réunion ministérielle UE-Asie centrale le 23 novembre à Bruxelles. Ils ont pris note des changements importants qui se sont produits récemment dans la région et de la nouvelle dynamique insufflée à la coopération bilatérale et régionale. Ils se sont déclarés vivement intéressés par un net renforcement de l'engagement de l'UE en Asie centrale dans des domaines tels que l'aide aux réformes et au développement économique, ainsi que la promotion d'une connectivité durable et de conditions régionales propices à la paix et à la stabilité en Afghanistan.

Ce débat servira de base à l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'UE pour l'Asie centrale, qui devrait être adoptée en 2019.

[Relations UE-Asie centrale, fiche d'information](#)

Bosnie-Herzégovine

Le Conseil a discuté de la situation en Bosnie-Herzégovine à la suite des élections qui se sont tenues le 7 octobre. Les ministres des affaires étrangères ont souligné qu'il importe de former des gouvernements à tous les niveaux dans les meilleurs délais, ce qui permettra aux dirigeants politiques de se concentrer à nouveau pleinement sur le programme de réforme. Le Conseil a insisté sur le fait que la poursuite du processus de réforme demeure essentielle pour répondre aux aspirations des citoyens, en particuliers des jeunes. Les ministres ont par ailleurs noté qu'il convient d'entamer la réforme de la loi électorale.

Yémen

Les ministres des affaires étrangères ont débattu de la situation au Yémen. Ils ont eu un échange de vues sur les efforts déployés actuellement par l'UE, en particulier concernant le soutien politique et l'aide humanitaire. Ils ont réaffirmé leur soutien résolu au processus mené sous l'égide des Nations unies et à l'envoyé spécial des Nations unies, Martin Griffith.

Les ministres des affaires étrangères ont noté que certains signes encourageants annonciateurs d'une désescalade pouvaient être observés sur le terrain. Ils sont convenus d'envoyer un message clair à toutes les parties au conflit pour qu'elles consolident ces avancées en parvenant à un cessez-le-feu et en entamant des pourparlers politiques sous l'égide de l'envoyé spécial des Nations unies, Martin Griffith.

[Relations UE-Yémen, fiche d'information](#)

Ukraine

Le Conseil a eu un échange de vues sur les derniers développements intervenus en Ukraine, en particulier sur la situation dans la région de la mer d'Azov et sur les "élections" qui se sont tenues le 11 novembre 2018, dans la soi-disant "République populaire de Lougansk" et dans la soi-disant "République populaire de Donetsk".

Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé leur soutien et leur attachement sans faille à l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. À cet égard, ils ont rappelé que l'UE ne reconnaît pas les "élections" du 11 novembre 2018 qu'elle juge illégales et illégitimes. Ils ont affirmé qu'ils étaient prêts à envisager une réaction ciblée appropriée. Les ministres des affaires étrangères ont rappelé que la mise en œuvre intégrale des accords de Minsk demeure essentielle. Ils ont en outre insisté sur l'action humanitaire constante de l'UE dans l'est de l'Ukraine, en réponse aux besoins de ceux qui sont les plus touchés par le conflit.

Les ministres ont évoqué le soutien de l'UE au processus de réforme en Ukraine. L'UE et l'Ukraine auront l'occasion de faire le point sur les progrès réalisés en matière de réformes, ainsi que sur de nombreuses autres questions présentant un intérêt pour la coopération bilatérale et internationale, lors de leur prochaine session du conseil d'association, dont la tenue est prévue le 17 décembre 2018.

[Relations de l'UE avec l'Ukraine \(informations générales\)](#)

Sécurité et défense

Les ministres des affaires étrangères et les ministres de la défense ont débattu de la coopération de l'UE en matière de sécurité et de défense. Ils ont passé en revue la mise en œuvre de la stratégie globale de l'UE dans ce domaine.

Le Conseil a adopté des conclusions sur la sécurité et la défense. Le Conseil a souligné que, grâce à une prise en compte des **besoins actuels et futurs de l'Europe en matière de sécurité**, l'UE **accroîtra sa capacité à agir en tant que garant de la sécurité ainsi que son autonomie stratégique**, et renforcera sa capacité à coopérer avec des partenaires. Le Conseil rappelle que cette approche apportera une contribution décisive aux efforts collectifs, également dans le contexte de la relation transatlantique, et renforcera la contribution de l'Europe à un ordre mondial fondé sur des règles, centré sur les Nations unies.

Dans ses conclusions, le Conseil prend acte des progrès réalisés en vue du renforcement de la coopération dans le domaine de la sécurité et de la défense, et fournit des orientations pour la suite des travaux. Les points abordés sont notamment les suivants:

- **PSDC civile**

Le Conseil prend acte avec satisfaction de l'accord intervenu sur l'établissement d'un pacte en matière de PSDC civile, qui marque un engagement ambitieux de renforcer la PSDC, d'en accroître la capacité, l'efficacité et la réactivité, ainsi que d'en améliorer la coordination, compte tenu de l'évolution de l'environnement de sécurité que l'on connaît actuellement.

- **La capacité militaire de planification et de conduite (MPCC)**

Le Conseil se félicite de l'impact positif de la MPCC pour ce qui concerne le commandement et contrôle qu'elle assure sur les missions militaires de formation (actuellement: EUTM Somalia, EUTM RCA, EUTM Mali). Le Conseil convient de renforcer encore le rôle de la MPCC, l'objectif étant d'être prêt d'ici la fin de 2020 à assumer la responsabilité de la planification et de la conduite opérationnelles d'une opération militaire PSDC à mandat exécutif, limitée à la taille d'un groupement tactique de l'UE.

- **Coopération structurée permanente (CSP)**

Le Conseil salue les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la PSC quasiment un an après sa mise en place et adopte une liste de dix-sept nouveaux projets CSP le 19 novembre.

– **L'examen annuel coordonné en matière de défense (EACD)**

Le Conseil se félicite du rapport établi à la suite de l'exercice pilote et décide de lancer l'EACD sous la forme d'une activité permanente. L'EACD est un processus visant à obtenir un meilleur aperçu, au niveau de l'UE, des dépenses, des investissements nationaux et des efforts de recherche déployés dans le secteur de la défense. Cet examen promeut activement une coopération renforcée en matière de défense entre les États membres.

– **Le Fonds européen de la défense**

Le Conseil a adopté sa position (orientation générale partielle) sur le Fonds européen de la défense proposé par la Commission européenne dans le contexte du cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027. Le Fonds européen de la défense vise à renforcer la compétitivité et la capacité d'innovation au niveau mondial de la base industrielle et technologique de défense de l'UE.

– **Coopération UE-OTAN**

Le Conseil rappelle qu'il continue d'assurer la cohérence et le renforcement mutuel entre l'UE et l'OTAN. Il se félicite de la deuxième déclaration conjointe sur la coopération UE-OTAN signée le 10 juillet 2018 par le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne et le secrétaire général de l'OTAN.

– **La facilité européenne pour la paix**

Le Conseil prend acte de la proposition relative à une facilité européenne pour la paix, présentée par la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité avec le soutien de la Commission européenne en vue d'améliorer la capacité de l'Union à préserver la paix, à prévenir les conflits et à renforcer la sécurité internationale. Le Conseil invite les instances préparatoires compétentes à continuer de faire avancer ces travaux.

– **Mobilité militaire**

Le Conseil se félicite des efforts déployés en vue d'améliorer la mobilité du personnel, du matériel et des équipements militaires. L'objectif de la mobilité militaire est de lever les obstacles qui entravent les mouvements d'équipements et de personnel militaires dans l'ensemble de l'UE et au-delà.

[Conclusions du Conseil sur la sécurité et la défense](#)

Coopération UE-OTAN

Le Conseil a discuté de la coopération UE-OTAN avec le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg. Le débat a été l'occasion de réaffirmer le lien transatlantique fort qui unit les deux organisations ainsi que leur détermination sans faille à coopérer.

Les ministres ont notamment mis en avant la coopération en matière de mobilité militaire et de lutte contre les menaces hybrides, dont la désinformation. Le débat est intervenu à l'heure où l'UE et l'OTAN mènent un exercice parallèle et coordonné, illustrant de manière concrète leur coopération.

[Coopération UE-OTAN \(fiche d'information\)](#)

PSDC

Les ministres de la défense ont fait le point sur les missions et les opérations PSDC. Ils ont salué l'action menée par les missions et opérations de l'UE au Sahel (EUTM Mali, EUCAP Sahel Mali et EUCAP Sahel Niger) ainsi que les efforts en cours pour régionaliser cette action. Les ministres ont en outre rappelé l'importance des efforts consentis en matière de PSDC dans les Balkans occidentaux, où l'UE est présente avec l'opération militaire EUFOR Althea et la mission civile EULEX Kosovo.

Le Conseil s'est par ailleurs penché sur les étapes suivantes devant mener au renouvellement de l'EUNAVFOR MED Opération Sophia. Les ministres ont réaffirmé qu'ils soutenaient pleinement l'opération, relevant à cet égard l'important travail que l'opération a été en mesure d'accomplir depuis son lancement en 2015.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Conclusions du Conseil sur l'Éthiopie

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'Éthiopie. Le Conseil prend acte du fait que l'Éthiopie connaît une période d'importants changements et que les réformes politiques et économiques ont pris un nouvel élan sous l'action du gouvernement du Premier ministre Abiy Ahmed. Le Conseil fait savoir que le programme ambitieux de ce gouvernement en faveur d'une société éthiopienne plus démocratique et plus juste est un exemple positif pour la région et au-delà.

Le Conseil se félicite de l'engagement du gouvernement éthiopien en faveur de la démocratie multipartite, du respect des droits de l'homme, de l'état de droit et de l'égalité des sexes. Il encourage également le gouvernement à poursuivre ses efforts à cet égard et en ce qui concerne l'instauration d'un dialogue inclusif avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les autorités fédérales et régionales, les groupes d'opposition, la société civile, les organisations de jeunesse et les médias, afin de trouver des solutions durables en ce qui concerne une meilleure gouvernance, la justice et l'obligation de rendre des comptes, les élections, la création d'emplois et les défis en matière de sécurité.

[Conclusions du Conseil sur l'Éthiopie](#)

Conclusions du Conseil sur le Soudan

Le Conseil a adopté des conclusions sur le Soudan, un pays dont le rôle reste déterminant pour la paix et la stabilité de l'ensemble de la région de la Corne de l'Afrique. Avec les élections qui se profilent à l'horizon 2020 et l'évolution de la situation dans la région s'ouvre un nouveau chapitre de la coopération au sein de la Corne de l'Afrique, qui permet au Conseil de réaffirmer que l'UE est prête à dialoguer et à coopérer avec Karthoum dans un cadre qui évoluera en fonction des progrès accomplis par le Soudan en termes d'engagement de réformes internes, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme et la bonne gouvernance, les mesures visant à faciliter la fourniture de l'aide humanitaire, une paix durable et un rôle constructif dans la région.

Dans ses conclusions, le Conseil demande en outre instamment aux autorités soudanaises de respecter pleinement les droits à la liberté d'expression, à la liberté de la presse, à l'accès à l'information et à la liberté d'association, ainsi que le droit de réunion pacifique, dans le respect du droit international en matière de droits de l'homme. Le Conseil souligne que le Soudan devrait mettre à profit la période précédant les élections de 2020 pour faire la preuve de son attachement aux réformes, en permettant à l'ensemble de ses citoyens de participer pleinement à un processus politique inclusif, sans restriction des droits individuels.

À cet égard, le Conseil exprime la profonde préoccupation que lui inspirent la réduction de l'espace laissé à la société civile et les persécutions dirigées contre les défenseurs des droits de l'homme, les étudiants, les militants politiques, les journalistes et autres professionnels des médias, ainsi que la situation des femmes et des filles.

[Conclusions du Conseil sur le Soudan](#)

Conclusions du Conseil sur l'Afghanistan

Le Conseil a adopté des conclusions sur l'Afghanistan. Le Conseil réaffirme son engagement à long terme à soutenir le peuple afghan sur le chemin de la paix, de la sécurité et de la prospérité, et salue l'application provisoire de l'accord de coopération en matière de partenariat et de développement, qu'il considère comme une étape importante dans le cadre des relations bilatérales entre l'UE et l'Afghanistan.

Le Conseil souligne que la conférence ministérielle sur l'Afghanistan qui se tiendra les 27 et 28 novembre 2018 à Genève constituera une occasion importante de faire le point sur l'état d'avancement des réformes arrêtées d'un commun accord depuis la conférence de Bruxelles de 2016 et d'établir un programme pour la paix, la stabilité et le développement durable qui soit tourné vers l'avenir. Le Conseil rappelle également le soutien de l'UE au dialogue politique et à la coopération économique entre l'Afghanistan, les pays voisins et la région tout entière, y compris les pays d'Asie centrale, au moyen de l'établissement de réseaux et de partenariats mettant en place une connectivité durable.

[Conclusions du Conseil sur l'Afghanistan](#)

Conclusions du Conseil sur le Pakistan

Le Conseil a adopté des conclusions sur le Pakistan, à la suite du scrutin législatif qui s'est tenu en juillet 2018. Le Conseil fait savoir que l'UE est prête à coopérer avec le nouveau gouvernement du Pakistan afin de le soutenir dans les efforts qu'il déploie pour faire avancer les réformes sociales et économiques, garantir l'accès à l'éducation et lutter contre la pauvreté et les inégalités au moyen d'une bonne gouvernance et du respect de l'État de droit.

Le Conseil demande instamment au Pakistan d'honorer ses engagements internationaux concernant la promotion et la protection des droits de l'homme et de l'État de droit. Dans ses conclusions, l'UE met tout particulièrement l'accent sur la liberté de religion ou de conviction, l'utilisation abusive de la loi sur le blasphème, la liberté d'expression et la liberté des médias, la diminution de l'espace accordé à la société civile, les droits des personnes appartenant à des minorités et la pleine jouissance par les femmes et les enfants de leurs droits.

Le Conseil réaffirme par ailleurs que l'UE souhaite renforcer sa coopération avec le Pakistan dans les domaines de la sécurité et de la défense, du développement durable, du commerce et des migrations. Le Conseil encourage le Pakistan à renforcer sa participation à des initiatives constructives en faveur de la paix en Afghanistan et à intensifier ses efforts de coopération avec les pays voisins, ce qui contribuerait à la stabilité de la région.

Par ailleurs, le Conseil souligne dans ses conclusions que l'UE se réjouit à l'idée de coopérer avec le Pakistan dans le domaine de la connectivité durable, laquelle permet de contribuer positivement à la stabilité, à la prospérité et au développement de la région.

[Conclusions du Conseil sur le Pakistan](#)

Conclusions du Conseil sur la diplomatie de l'eau

Le Conseil a adopté des conclusions sur la diplomatie dans le domaine de l'eau. Le Conseil rappelle que l'eau est indispensable à la survie et à dignité de l'être humain et constitue un élément fondamental pour la résilience tant des sociétés que de l'environnement. L'eau est vitale pour l'alimentation et la santé humaines, et elle est essentielle pour la gestion des écosystèmes, l'agriculture, l'énergie et la sécurité globale de la planète.

Le Conseil note que la rareté des ressources en eau est susceptible d'affecter la paix et la sécurité, les risques liés à l'eau pouvant avoir des coûts humains et économiques graves, avec potentiellement des conséquences directes pour l'UE, y compris en termes de flux migratoires. Le Conseil entend renforcer l'action diplomatique de l'UE dans le domaine de l'eau en tant qu'instrument de paix, de sécurité et de stabilité, et condamner fermement l'utilisation de l'eau comme arme de guerre. Le Conseil insiste par ailleurs sur le fait que l'UE est déterminée à promouvoir une gestion de l'eau transfrontière et intégrée ainsi qu'une gouvernance de l'eau effective.

Le Conseil réaffirme que l'UE est attachée au droit de tout être humain à avoir accès à une eau potable salubre et à l'assainissement, composantes du droit à un niveau de vie suffisant. L'UE souligne qu'elle est fermement attachée à la mise en œuvre du programme des Nations unies à l'horizon 2030 et souligne qu'il est essentiel de réaliser des progrès en ce qui concerne l'objectif 6 ("garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau") pour réaliser d'autres objectifs de développement durable (ODD).

Le Conseil souligne le lien essentiel qui existe entre l'eau et le changement climatique et se réjouit des débats qui se sont tenus récemment au sein du Conseil de sécurité des Nations unies et qui faisaient le lien entre eau, climat, paix et sécurité. Le Conseil confirme que l'UE reste déterminée à relever les défis liés à l'eau, dans le monde entier, et à accorder l'attention qu'elle mérite à la question de l'importance de l'eau et de l'assainissement dans la programmation de la future coopération financière et technique avec des pays partenaires.

[Conclusions du Conseil sur la diplomatie de l'eau](#)

POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

Pacte en matière de PSDC civile

Le Conseil et les États membres réunis au sein du Conseil ont adopté des conclusions sur l'établissement d'un pacte en matière de politique de sécurité et de défense commune (PSDC) civile. Ces conclusions définissent les orientations stratégiques visant à renforcer la PSDC civile. Le but est de renforcer la capacité de l'UE à mettre en œuvre une gestion civile des crises en renforçant la police, l'État de droit et l'administration civile dans des situations précaires ou de conflit. Cette capacité contribue à l'action plus large de l'UE visant à s'attaquer aux défis en matière de sécurité.

Dans ses conclusions, le Conseil marque son accord sur une augmentation de la contribution aux missions civiles de la PSDC. Le Conseil s'engage également à améliorer la capacité de réactivité de la PSDC civile en s'appuyant sur la capacité de lancer une nouvelle mission dotée d'un effectif maximal de 200 personnes dans toute zone d'opération dans les 30 jours qui suivent une décision du Conseil, tous les équipements nécessaires étant fournis par l'entrepôt stratégique et la capacité de réactivité à plusieurs niveaux étant mise à contribution.

[Conclusions sur le pacte en matière de PSDC civile](#)

Coopération structurée permanente (CSP)

Le Conseil a adopté une liste actualisée de projets devant être entrepris au titre de la CSP. Cette liste comprend dix-sept nouveaux projets, qui viennent s'ajouter aux dix-sept projets initiaux approuvés le 11 décembre 2017 et adoptés formellement le 6 mars 2018.

Les projets portent sur des domaines tels que la formation, le développement des capacités et l'état de préparation opérationnelle terrestre, maritime et aérienne, ainsi que la cyberdéfense.

Le 11 décembre 2017, le Conseil a adopté une décision établissant une coopération structurée permanente (CSP). La CSP donne aux États membres de l'UE la possibilité de coopérer plus étroitement dans le domaine de la sécurité et de la défense. Ce cadre permanent de coopération en matière de défense permet aux États membres qui le souhaitent et qui le peuvent de développer conjointement des capacités de défense, d'investir dans des projets communs et de renforcer l'état de préparation opérationnelle et la contribution de leurs forces armées.

Les vingt-cinq États membres participant à la CSP sont les suivants: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède.

[Coopération structurée permanente \(CSP\) - Fiche technique](#)

Fonds européen de la défense

Le Conseil a adopté sa position (orientation générale partielle) sur le Fonds européen de la défense proposé par la Commission européenne dans le contexte du cadre financier pluriannuel (CFP) pour la période 2021-2027. L'objectif consiste à renforcer la compétitivité internationale et la capacité d'innovation de la base industrielle et technologique de défense de l'Union.

Le 13 juin 2018, la Commission européenne a présenté sa proposition de règlement établissant le Fonds européen de la défense dans le cadre du prochain CFP, avec une enveloppe proposée de 13 milliards d'euros. Le Fonds européen de la défense vise à stimuler l'innovation et à permettre de réaliser des économies d'échelle dans la recherche en matière de défense et dans la phase de développement industriel en soutenant des projets collaboratifs. L'approche adoptée est qualifiée de "partielle" dans la mesure où les aspects financiers et autres aspects horizontaux dépendront de l'accord global sur le prochain cadre financier pluriannuel.

Dans son orientation générale partielle, le Conseil approuve dans une large mesure la proposition de la Commission. En particulier, il confirme les objectifs généraux du Fonds et sa structure d'ensemble, y compris l'intention d'investir dans des technologies de rupture. Il s'emploie surtout à préciser un certain nombre d'aspects concernant l'éligibilité des entités et la propriété des résultats. Il s'emploie aussi à préciser les procédures et critères d'attribution, ainsi que les dispositions relatives à la part des coûts indirects que couvrira le Fonds, cet élément étant important pour rendre le Fonds plus attrayant aux yeux des acteurs industriels. Le Conseil souligne par ailleurs qu'une attention particulière sera accordée aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux sociétés à moyenne capitalisation de l'Union.

[Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen de la défense \(Première lecture\) - Orientation générale partielle \(Document\)](#)

[Proposition de la Commission européenne visant la création d'un Fonds européen de la défense, communiqué de presse du 7 juin 2017](#)

Stratégie de l'UE contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions

Le Conseil a adopté une nouvelle stratégie de l'UE contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions.

Le Conseil note que les ALPC illicites continuent de contribuer à l'instabilité et à la violence armée, ce qui contrarie les efforts menés en matière de développement durable et de gestion des crises, déstabilise encore davantage des régions entières, les États qui les composent et leurs sociétés, alimente la violence armée et la criminalité organisée, et amplifie l'impact des attentats terroristes.

La nouvelle stratégie de l'UE remplace celle qui avait été adoptée en 2005. La nouvelle stratégie prend en compte la mutation du contexte en matière de sécurité, y compris la menace terroriste au sein de l'UE, et les évolutions dans la conception et la technologie des ALPC, qui ont une incidence sur la capacité des gouvernements à faire face à la menace. Elle inclut également les principes directeurs de la stratégie globale adoptée par l'UE en 2016.

[Conclusions du Conseil sur l'adoption d'une stratégie de l'UE contre les armes à feu et armes légères et de petit calibre illicites et leurs munitions](#)

Cadre stratégique de cyberdéfense de l'UE

Le Conseil a adopté une version actualisée du cadre stratégique de cyberdéfense de l'UE. Cette mise à jour permet à l'UE de tenir compte de l'évolution des défis en matière de sécurité qui est intervenue depuis l'adoption en 2014 du cadre initial. Elle recense les domaines prioritaires pour la cyberdéfense et clarifie les rôles des différents acteurs.

L'UE intensifie sa coopération dans le domaine de la cyberdéfense, en vue de renforcer ses capacités. Lors de sa dernière réunion, le 18 octobre 2018, le Conseil européen a préconisé des mesures pour mettre en place une cybersécurité solide au sein de l'UE. Les dirigeants de l'UE ont en particulier évoqué des mesures restrictives permettant de décourager les cyberattaques et d'y réagir.

[Cadre stratégique de cyberdéfense de l'UE \(version actualisée 2018\)](#)

[Réforme de la cybersécurité en Europe](#)

EUTM Somalie

Le Conseil a prorogé le mandat de la mission militaire de formation de l'UE EUTM Somalia jusqu'au 31 décembre 2020 et a arrêté un budget de 22,9 millions d'euros pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, le Conseil a légèrement adapté le mandat actuel de la mission consistant à dispenser des conseils militaires au niveau politique et stratégique pour les autorités somaliennes et à contribuer au développement de capacités de formation propres à l'armée nationale somalienne en vue de confier à celle-ci les activités de formation des unités tactiques une fois les conditions satisfaites. La mission continue d'apporter son soutien à la formation conçue et fournie par la Somalie. Elle aide également d'autres acteurs à s'acquitter de leurs mandats respectifs dans le domaine de la sécurité et de la défense en Somalie.

L'EUTM Somalia a été lancée en décembre 2010 pour dispenser des conseils militaires au niveau politique et stratégique, ainsi qu'un encadrement aux institutions de défense somaliennes. La mission concentre ses efforts sur un encadrement, des conseils, une formation adaptée et un renforcement des capacités spécifiques, afin de contribuer au développement de l'armée nationale somalienne, l'accent étant mis sur l'établissement d'une sécurité effective et pérenne dans le pays. L'EUTM Somalia est basée à Mogadiscio depuis 2014. Son équipe se compose de plus de 200 personnes et son commandement sur le terrain est assuré par le général de brigade italien Matteo Spreafico.

L'EUTM Somalia s'inscrit dans l'approche globale de l'UE à l'égard de la Somalie, laquelle comprend des efforts diplomatiques, une aide au développement, une aide humanitaire, ainsi que des mesures en faveur de la sécurité. Elle comprend deux missions complémentaires dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE: l'EUNAVFOR opération Atalanta, qui contribue à lutter contre la piraterie au large des côtes de la Somalie, et l'EUCAP Somalia, visant au renforcement des capacités en matière de sécurité maritime dans la Corne de l'Afrique et dans l'océan Indien occidental.

[Site web de l'EUTM Somalia](#)

[Fiche d'information sur l'EUTM Somalia](#)

Mobilité militaire

Le Conseil a approuvé des annexes portant sur les exigences en matière de mobilité militaire sur le territoire de l'UE et en dehors, c'est-à-dire ce dont les militaires ont besoin en termes d'infrastructures de transports, de base juridique et procédurale et de réseau de communication pour pouvoir se déplacer et réagir rapidement à une crise. Ces exigences sont la contribution militaire aux axes de travail concernant la mobilité militaire, qu'il est convenu d'un commun accord de prendre comme base pour faire évoluer la situation dans ce domaine.

Il s'agit d'une étape essentielle pour déterminer les lacunes et élaborer par la suite des projets d'infrastructure à double usage (civils et militaires) susceptibles de répondre à la nécessité pour les militaires de se déplacer facilement et rapidement afin de réagir à une crise, selon les besoins et responsabilités de l'UE et de ses États membres dans le domaine de la défense. Ces exigences ont été élaborées en consultation avec l'OTAN et sont dès lors compatibles avec les exigences de l'OTAN, en particulier les paramètres d'infrastructure.

Rapport de l'Agence européenne de défense

Le Conseil a pris note du rapport soumis au Conseil par le chef de l'Agence européenne de défense en date du 8 novembre 2018.

[Agence européenne de défense](#)

Lignes directrices pour l'Agence européenne de défense

Le Conseil a adopté les lignes directrices pour les travaux de l'Agence européenne de défense en 2019.

[Agence européenne de défense](#)

Capacités militaires de l'UE

Le Conseil a pris acte du rapport unique sur l'avancement des travaux relatifs au développement des capacités militaires de l'UE de novembre 2016 à octobre 2018.

[La politique de sécurité et de défense commune \(PSDC\)](#)

Relations avec les États membres de la Ligue des États arabes

Le Conseil a adopté une décision visant à promouvoir le renforcement des capacités dans les États membres de la Ligue des États arabes pour la mise en œuvre du programme d'action de l'ONU contre le commerce illicite et la prolifération des armes légères et de petit calibre, dans le contexte du dialogue stratégique entre l'UE et la Ligue des États arabes.

[Relations entre l'UE et la Ligue des États arabes](#)

Relations avec les Balkans occidentaux

Le Conseil a adopté une décision du Conseil à l'appui du Centre de documentation d'Europe du Sud-Est et de l'Est sur la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre pour la mise en œuvre de la feuille de route régionale sur la lutte contre le trafic d'armes dans les Balkans occidentaux

ÉNERGIE

Accord EURATOM/KEDO

Le Conseil a approuvé la conclusion par la Commission européenne d'un accord entre Euratom et l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO) qui assure que les dispositions d'un précédent accord conclu entre les deux parties continuent de s'appliquer. L'accord arrivera à expiration le 31 mai 2019 et sera automatiquement renouvelé chaque année pour un an supplémentaire, sauf si une partie notifie à l'autre sa volonté de résilier l'accord au moins un mois avant la date d'expiration. L'accord ne sera pas renouvelé au-delà du 31 mai 2021 et il prendra effet rétroactivement à partir du 1^{er} juin 2018. ([13254/18](#), [13261/18](#))

Accord EURATOM/KEDO (rétroactivité)

Le Conseil a approuvé la conclusion par la Commission européenne d'un accord assurant l'applicabilité du précédent accord conclu entre Euratom et l'Organisation pour le développement énergétique de la péninsule coréenne (KEDO), arrivé à expiration le 31 mai 2015, pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2015 et le 31 mai 2018. ([13255/18](#), [13263/18](#))
